

# LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.  
La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. Avril 3 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

## C'est Tout De Meme Etrange

Il y a quelques temps deux des trois inspecteurs d'Edmundston se rendaient à Clair pour essayer de surprendre les vendeurs illégaux. Ils partaient secrètement par le B & A, débarquaient avant d'être rendus à la gare. Cependant, la nouvelle de leur arrivée les avait précédés et la procession des bouteilles avait déjà commencé, ou plutôt était déjà terminée. Evidemment, quelqu'un de bien renseigné s'était servi du téléphone pour faire rater le coup. On dit toute fois qu'une trappe dans un plafond a été découverte et que les inspecteurs n'ont pas perdu leur temps.

N'est-il pas étrange que les casseurs de la loi soient si bien organisés, que les mouchards qui les avertissent, qui épient les officiers pour contrecarrer leur travail ne soient pas mis au ban de la société, et que l'on soit si prompt à traiter avec mépris ceux qui agissent pour le bien public. Que quelqu'un renseigne les officiers, que quelqu'un prenne sur lui de faire connaître les cachettes où les vendeurs cachent leur poison, vite le dédain d'un certain nombre de prétendus honnêtes gens, se révèle. On traite avec mépris cet individu "qui se mêle de ce qui ne le regarde pas", on le nomme "spotteur", et que sais-je encore.

Combien de gens qui se plaignent des désordres de l'alcool, combien de pères de famille qui gémissent sur les dangers que ces trous font courir à leurs enfants, combien de mères, mêmes, n'ont pas le courage de dire ce qu'ils savent. Nous avons vu un père de famille entrer furieux dans un de ces trous, apostropher le propriétaire et lui faire des menaces parce qu'il avait vendu de la bière à son grand garçon. Et ce père de famille qui est en position d'aider largement à faire respecter la loi, sait que tous les jours ces empoisonneurs travaillent à tuer le corps et l'âme de fils d'autres pères qui ne sont pas placés comme lui pour réagir, et cependant il ne fait rien.

Etrange, n'est-ce pas cette mentalité qui fait qu'on excuse si facilement le mal, qu'on le supporte même au besoin et qu'on est tout prêt de blâmer ceux qui cherchent à réagir. On semble prendre à l'envers cette maxime des anciens rois de France: "Liberté pour tout et pour tous, excepté pour le mal et les malfaiteurs", et l'on semble ériger en axiome populaire cette fausse maxime: "Liberté pour les empoisonneurs de la jeunesse, pour les désorganisateur des ménages et des familles, pour les fauteurs de scandales, et... honnis soient ceux qui les combattent".

## NOS FRERES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Un journal anglo-saxon de St-Jean, (N.-B.), l'Evening Times, publié, ces jours derniers, un article éditorial très significatif et sympathique sur l'accroissement et le rôle du groupe de langue française dans le Nouveau Brunswick.

"L'un des faits les plus intéressants que l'on constate au Nouveau Brunswick est l'augmentation comparée des citoyens d'origine française. On l'attribue à deux causes, dont l'une est la natalité plus élevée chez nos compatriotes français, et l'autre un mouvement d'immigration dans la partie nord de cette province". Tels sont les phénomènes de développement ethnique et ses causes, que signale notre confrère.

"Il y a aussi, dit-il, le fait que la population de langue française émigre en proportion moindre aux États-Unis. Elle s'est emparée de la terre et y élève des familles nombreuses de garçons et de filles économes, dont la plupart restent attachés au sol de la province pour s'y tailler un patrimoine agrandi".

Le peuplement par nos frères de langue française est donc extrêmement actif en cette partie presque exclusivement française, nous en fournis un exemple typique. La natalité y est, en effet, de 40 par mille, tandis que dans le comté de King, entièrement anglais, elle ne dépasse pas une proportion de 21 par mille. L'Evening Times cite le témoignage du docteur Melvin, chef du service médical provincial, qui, se basant sur les statistiques de l'an dernier, a établi une saisissante comparaison entre un comté totalement français, un deuxième que se partage également les groupes anglais et français, et un troisième comté de population exclusivement anglaise. Ce sont les circonscriptions de Madawaska, de Westmorland et de King. L'une indique une natalité d'au delà de 40 par mille, l'autre, d'un peu plus de trente, et le dernier, d'un peu plus de vingt. Comme conclusion générale, on peut dire que le chiffre de la natalité française est d'environ le double du taux de natalité anglaise. Et comme résultat, on trouve qu'un tiers des habitants de la province est d'extraction française.

Ces faits font naître des considérations dignes de remarque sous la plume du rédacteur de l'Evening Times.

"Du train que vont les choses, combien d'années s'écouleront avant que les citoyens de langue française soient en majorité? La façon dont s'agrandit la zone française et très intéressante à observer. Les familles ne se dispersent pas à travers la province parmi l'élément anglais, mais s'avancent graduellement, à la manière des vagues, pour s'établir sur de nouvelles fermes de façon à rester groupées ensemble. Leur langue et leurs écoles les suivent dans leur migration envahissante. Elles retiennent ainsi leur identité ethnique.

"Les Acadiens et les colons émigrés de Québec en cette province, sont des gens économes qui contribuent largement à la prospérité de la communauté sociale. Leurs représentants se recrutent dans toutes les professions, à la Législature et sur le Banc. Un acadien est aujourd'hui premier ministre de la province. Encore en minorité, ils s'acheminent rapidement vers l'époque où ils formeront l'élément le plus considérable de la population".

Nous pouvons donc nous enorgueillir, à juste titre, des progrès accomplis par le groupe de langue française au Nouveau Brunswick. Cet avancement, dont bénéficie la province maritime, est dû à des qualités de race parfaitement conservées et appliquées avec

## A La Legislature Provinciale

### REUNION DU 25 MARS

Réunion à 3 heures.  
M. Hayes soumit le rapport du comité des Corporations.

M. Young donna avis d'enquête pour vendredi prochain, quand à la démission de John R. Kelly de Mungerville, comme garde-chasse.

L'hon. M. Byrne introduit un projet de loi autorisant les cités, villes et municipalités de percevoir des intérêts sur les comptes de taxes passés dus.

L'hon. M. Veniot introduit un projet de loi pour pourvoir à la construction de pont et autres travaux permanents. Il expliqua que depuis la fin de l'année fiscale, il y eut une dépense de \$50,000 et que \$150,000 seraient requis pour compléter le travail actuellement sous contrat. Le projet de loi demandant une appropriation de \$200,000 en plus faisant un total de \$400,000, ce qui fait \$100,000 de moins que l'an dernier.

L'hon. M. Byrne soumit un projet de loi pour rendre uniforme la loi avant trait aux contrats d'assurance-vie.

L'hon. M. Mersereau présenta pour l'hon. M. Michaud un requête des Fraser Companies Ltd., demandant l'adoption d'un projet de loi leur permettant de maintenir des moles dans la rivière St Jean.

M. Foster donna avis qu'il proposerait la suspension du règlement afin d'introduire un projet de loi pourvoyant à charger au besoin pour les ventes de bananes routées dans la ville de St Jean.

M. Flewelling proposa l'ajournement du débat jusqu'à 3 heures mercredi après-midi.

M. Richards dit qu'il apprécierait des copies extra du rapport de loi, N. B. Power Commissions et l'hon. M. Veniot dit que la chose serait prise en considération.

La Législature se constitua alors en comité sous la présidence de M. McManus et adopta un projet de loi se rapportant au prélevement des taxes dans la ville de St Jean et un bill en rapport avec le salaire du magistrat et au chef de police de la ville de St Jean.

Sous la présidence de M. Hayes, on étudia ensuite le projet de loi destiné à amender la loi des écoles.

L'hon. M. Byrne proposa un amendement au projet de loi à l'effet d'autoriser les commissaires scolaires des villes de donner des annuités ou pensions aux instituteurs et institutrices ayant un record méritant, et autorisant les commissaires scolaires des districts ruraux de faire de même sur l'approbation des contribuables.

MM. Martin, Young, Scovill, Melanson, Peck et Richards s'opposèrent à cet amendement. M. Melanson faisait remarquer que ceci donnerait aux commissaires scolaires mal disposés à l'endroit du gouvernement l'occasion de blâmer celui-ci pour quelque chose qui pourrait paraître désagréable aux électeurs. Il dit avoir rencontré des conditions semblables dans son comté, par exemple là où on le blâmait lui et ses collègues, pour le salaire minimum fixé par la loi.

M. Young proposa en sous-amendement que la partie référant aux districts scolaires des campagnes fut enlevé. Ceci fut approuvé.

persévérance. Notre confrère de St Jean fait observer qu'il n'y a rien dans l'histoire de plus remarquable que l'accroissement des quelques milliers de Français, restés au Canada au temps de la conquête, à plus de trois millions de représentants disséminés actuellement à travers le Dominion et dans les provinces de l'Est; ils n'ont pas été absorbés; ils ont retenu leur langue et leurs caractéristiques de race à un degré extraordinaire; tandis que la majorité d'entre eux apprennent l'anglais, ils n'abandonnaient pas la langue maternelle, ils sont restés français avec une ténacité de dessein qui confine à une sorte de culte. Ce traditionalisme vécu ne paraît pas avoir donné des fruits meilleurs et plus abondants qu'au Nouveau Brunswick, toutes proportions gardées.

C'est pour nous un sujet de légitime fierté. Dans un autre ordre d'idées, c'est, pour le Canada tout entier, une source d'abondance matérielle et de richesse morale.



yé par M. Peck et remporté.

M. McKenna déclara que le temps était arrivé de reconsidérer la question d'évaluation des districts d'école ruraux. Les districts d'en arrière sont surtaxés, dit-il, et les districts plus considérables et plus au centre paient moins.

L'hon. M. Veniot proposa que le temps pour la présentation des projets de loi privés fût prolongé jusqu'au 28 faisant remarquer que ceci serait absolument la dernière extension. Il avisa aussi que le comité des municipalités se réunirait mercredi à 10 heures.

Ajournement à 6,46 p.m.

SEANCE DU 26 MARS

Réunion à 3 heures.  
En l'absence de l'hon. M. Byrne, et sur la suggestion de l'hon. P. J. Veniot, la troisième lecture du rapport de loi amendement la loi des écoles fut déferé au lendemain.

M. Doucet présenta le rapport du comité des municipalités.

M. Scovill présenta le rapport du comité des règlements permanents.

Avis d'enquête furent donnés comme suit:

Par M. Dickson: Quand un subside payé au vapeur Oceanec et si ce subside s'est continué.

Par M. Smith, de Albert: Quant aux réclamations des propriétaires sur la ligne de l'Hydro entre Musquash et Moncton.

Par M. Taylor: Quant au total du pouvoir et Kilowatt heures du développement de Musquash du 1er mai 1923 au 31 janvier 1924 et le revenu qu'en a retiré; quant aux soumissionnaires pour travail sur la hausse de Sent Falls à Musquash; quant à l'estime premier du développement de Musquash et ce qu'il a coûté; quant à l'estime du coût du développement du Grand Sault et du pouvoir que l'on pense en retirer.

Par M. Young: Quant aux soumissions pour construction de chemins à 19 milles au nord de Boiestown; quant aux activités des inspecteurs sur la prohibition dans le comté de Queens et le montant des amendes perçues.

Par M. Stewart: Quant à la somme dépensée sur le pont de Mill Cove, comté de Restigouche.

Par M. Peck: Quant à la démission de John Gaskin, juge de paix du comté d'Albert.

### NOUVEAU JUGE



Le Juge A.-T. LeBlanc, qui a présidé au banc de la cour du Comté de Madawaska cette semaine.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00

Capital payé \$3,000,000.00

Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1,525,000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec,

Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du

Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c. d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.  
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

### M. Pius Michaud, M. P.



M. Pius Michaud, réprésentant des Comtés de Madawaska et Restigouche aux Communes, qui vient d'être nommé président du Comité permanent des Forêts, cours d'eau et pouvoirs hydrauliques.

M. Flewelling présenta un projet de loi permettant à la ville de Woodstock d'émettre des débetures.

M. Martin présenta une requête de certains adhérents des églises presbytérienne, St Jean et St Andrews, de Chatham contre le "union bill". Des requêtes semblables furent soumises par MM. Fawcett, Pickett, et Young.

M. Hayes présenta un projet de loi pour amender l'Acte des Elections de la ville de St Jean 1918.

M. McKenna présenta un projet de loi pour amender l'Acte d'incorporation de la ville de Sussex.

M. Flewelling continua ensuite le débat sur le budget, et refusa à l'administration actuelle comme la plus extravagante ayant jamais administré les affaires de la province. Il reprocha au ministre des Travaux Publics de n'avoir pas les inondations du printemps réparé les dommages causés par

### METTONS-EN

"Si nous voulons du français, disait un jour Mgr Bévilleau, c'est à nous d'en mettre". En effet, il ne faut pas croire que nos compatriotes de langue anglaise auront la conscience, que nous avons un bien-être trop souvent, à leur égard, de reconnaître et d'employer notre langue. Malgré la légitimité de nos droits, il nous faut lutter.

Il nous fait plaisir d'apprendre que la population de Campbellton vient de faire des démarches auprès de la Commission du Service Civil pour avoir un maître de poste bilingue. Comme l'écrivait M. A. Roy, rédacteur à l'Évangéline, la semaine dernière, "cela ne se fera pas sans difficulté". Nous en sommes, comme lui, parfaitement assurés. Le travail pour obtenir cette légitime demande sera long et dur. Il faudra d'abord montrer au maître de poste actuel son manque de compétence, en s'adressant à lui dans la langue française. Le "I don't understand" est de nos jours une humiliation pour celui qui a le répéter souvent.

Et d'ailleurs n'est-il pas reconnu aujourd'hui que la connaissance des deux langues officielles du pays est absolument nécessaire dans nos relations avec autrui. La semaine dernière, M. W.-D. McQuerrin, député de New-Westminster, parlant au Club Kivani de Hull, a déclaré "que la langue française est essentielle à tout Canadien et devrait être enseignée à tous les enfants du Canada".

Un exemple qui montre combien il est difficile de voir nos droits reconnus, si nous ne les demandons pas, est celui-ci: Pour la première fois depuis la Confédération, les députés canadiens au Parlement fédéral ont vu cette année, leur carte de convocation en français. Voilà un geste qui mérite d'être signalé. Il n'y a pas ombre d'un doute qu'il a fallu lutter pour obtenir ce droit qui nous a été garanti par la Confédération, il y aura bientôt soixante ans.

Cet état de chose est cependant dû à nous. Nous avons été si polis, si conciliants par le passé. Si donc nous voulons du français, suivons le mot d'ordre de Mgr Bévilleau, "c'est à nous d'en mettre".

J.-G. B.

### DE RETOUR

Le Révérend Eloi Martin, curé de St André de Madawaska, est revenu hier d'un séjour de quelques mois en Floride. Nous espérons que la santé de M. le curé est tout à fait rétablie.

### OFFICIER DU C. N. R. DECEDE

(Spécial).

Montréal, 2 avril.— M. L.-S. Brown, gérant général de la région de l'Atlantique, pour les Chemins de Fer Canadiens-Nationaux, est mort subitement ce matin, dans le bureau du vice-président H.-J. Hungerford, à Montréal.

"Le Soleil", 28 mars.